

Le Journal de Port-Mort

N° 34

OCTOBRE 2005

www.port-mort.com

UN PYTHON À PORT-MORT !

Le 16 septembre dernier, Daniel LETELLIER fait une étrange rencontre dans la rue de la Roque et alerte Dominique DELAPORTE qui a pris les photos ci-contre sur le vif à l'aide de son téléphone mobile.

La cellule *Sauveteurs Animaliers* des Pompiers de Gisors rapporte qu'il s'agissait d'un « python molure albinos » appartenant à la famille des serpents constricteurs. L'animal, obtenu par de multiples croisements et très probablement issu d'un élevage français, mesurait non loin de 2,5 mètres pour un poids d'environ 20 kg. Le serpent, bien qu'épuisé et très déshydraté, s'est montré très docile avec ses sauveteurs. Ceux-ci ne manquent pas de rappeler certains faits importants aux éventuels acquéreurs de ces animaux, qui sont en vente libre et parfaitement légale : un jeune python, mesurant entre 20 et 30 cm ne consomme qu'une souris par semaine, alors qu'adulte il lui faudra de 2 à 3 rats, voire même un lapin ! Profitons donc de cette opportunité pour nous rappeler que la prise en charge d'un animal, quel qu'il soit, nécessite à la fois réflexion et prise de renseignements avant de s'engager dans une responsabilité à long terme.

■ ALAIN CLERFEUILLE



Le « python molure albinos » sauvé le 16 septembre 2005 à Port-Mort mesurait environ 2,50 m pour une vingtaine de kilos.



DOMINIQUE DELAPORTE

Éditorial par ALAIN CLERFEUILLE

« Pas toujours facile d'être maire et mère à la fois... » Certains d'entre vous auront sans doute appris par voies diverses les graves soucis de santé auxquels a été confronté l'un des enfants de madame notre maire. D'aucun saurait être bouleversé à moins... Plus terre à terre - si l'on peut dire - un « informaticien » privé « d'informatique » perd tous ses moyens... Et c'est ainsi qu'un journal communal peut paraître avec un peu de retard. Avec toutes nos excuses, nous vous proposons donc un JPM automnal - moins « touffu » que certaines éditions - mais néanmoins concocté avec le plaisir habituel pour vous informer de l'actualité de la commune : une desserte gazière pour la commune ; votre avis nous intéresse - la pratique de certaines passions motorisées n'impliquent pas forcément de se fâcher avec tout le monde - le bilan du dernier Jump'Eure - les communiqués des associations qui apportent tant à la vie de Port-Mort, sans oublier les comptes rendus des conseils municipaux, reflets des décisions prises par vos élus... Et pour ceux qui n'ont vraiment rien d'autre à faire ; -) les jeux concoctés par deux amoureux du « verbe » vous procureront quelques instants de défi intellectuel... En vous souhaitant une excellente fin d'année au nom de l'équipe de notre journal, je vous donne rendez-vous pour l'édition de Janvier 2006 !

DESSERTE GAZIÈRE

Votre avis nous intéresse !
Coupon-réponse à remettre en mairie
avant le 30 octobre 2005.

LIRE PAGE 2

1^{ère} BOURSE AUX JOUETS ANCIENS

ANNONCE PAGE 9

ASSOCIATION DE PÊCHE

Pêcheurs, la renaissance de
l'association pormortaise dépend de vous !
Un communiqué du Pdt. de la Fédération.

LIRE PAGE 5

Sommaire

- Éditorial
- Vie communale
- Energie : Desserte gazière
- Loisirs motorisés : Halte aux nuisances
- ALPM : Activités, tarifs et programme 2005-2006
- Comité des fêtes : Manifestations à venir
- Communiqué : Pêcheurs, nous avons besoin de vous !
- Amicale des Anciens Combattants
- Brèves
- Infos utiles

- 1
- 2
- 3
- 4-5
- 5
- 5
- 6
- 8
- 7

- Évènement : Retour sur le Jump'Eure 2005 10-11-14
- Histoire
- Votre quartier d'antan (4) : La Mi-voie 12-13
- Municipalité
- Conseil municipal du 16 août 15
- Conseil municipal du 30 septembre 16-17
- Annonces 18
- Jeux & Solutions 18-19
- Adresses utiles "À votre service" 20

ÉNERGIE

Desserte gazière

Depuis la loi du 6 avril 1884, le service public de distribution de gaz est une compétence communale, celle-ci a été transférée au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.). Cette compétence communale n'inclut pas l'obligation de desserte universelle et est donc un service public, non obligatoire soumis à des critères de rentabilité technico-économiques (Bénéfices/Investissements).

Le SIEGE lance une procédure de délégation de service public de distribution de gaz combustible fin 2005. La commune de Port-Mort a souhaité le maintien de sa candidature à cet appel d'offre à concession (*). Cette procédure se terminera fin 2006. **Attention**, cette action ne veut pas dire automatiquement future desserte, absence de candidat intéressé possible. Certaines parties de la commune, trop éloignées, peuvent être non desservies.

La fin du monopole historique de distribution publique (art. 50 de la loi DDOEF du 2 juillet 1998) ouvre cette procédure à toute entreprise régulièrement agréée, *Gaz de France* et aussi pétroliers. Suivant la situation des communes :

- Communes proches du réseau de transport du gaz naturel ou distribution d'une commune limitrophe : Offre gaz naturel et/ou propane ;
- Communes éloignées du réseau de transport de gaz naturel ou de la distribution d'une commune limitrophe : Offre propane.

Le conseil municipal de Port-Mort a un choix à faire au début du mois de novembre, qui concerne en premier plan l'ensemble des pormortais. Ouvrir la procédure seulement à la «desserte gaz naturel» ou à la «desserte gaz naturel et/ou propane».

- Dans le premier cas seul *Gaz de France* peut répondre à cette offre, mais aussi ne pas être intéressé par la desserte. D'autres communes pouvant être plus rentables, moins de canalisation de transport à établir, habitat plus resserré, etc. Certaines communes non équipées ont la desserte de gaz qui traverse leur territoire, Port-Mort se trouve à quatre kilomètres de la canalisation de Courcelles-Sur-Seine, soit un coût d'environ 400 000 € auquel il faut adjoindre un poste de détente de 150 000 €. *Gaz de France* équipe en moyenne trois communes

par an sur le département de l'Eure ; les deux prochaines années ont été déjà attribuées lors de la Délégation de Service Publique 2004. En cas d'offre infructueuse il faudra, vu la durée des procédures, attendre un nouveau D.S.P. en 2008 au plus tôt.

- Dans le second cas toutes les entreprises pétrolières peuvent soumettre en alimentation gaz propane. La fourniture de ce gaz est plus élevée en prix que le gaz naturel, et vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif des diverses énergies afin que vous puissiez parfaire votre choix. En cas de réponse conforme au cahier des charges, la commune a l'obligation de concéder. La concession a une durée de 15 à 20 ans, pendant cette période il n'est plus possible de changer le système de desserte. La D.S.P. ne peut être remise en cause qu'à la fin de la période de concession. Le cahier des charges oblige le réseau gaz propane à être entièrement compatible gaz naturel, permettant ainsi le basculement d'un gaz à l'autre.

Vous voyez donc le dilemme :

Ouvrir l'offre seulement au gaz naturel avec le risque d'avoir le raccordement dans X années, ou l'ouvrir aux deux systèmes avec l'assurance d'une desserte en gaz rapide mais fermeture au gaz naturel pour une durée de 15 à 20 ans.

Il nous serait donc utile de savoir déjà le nombre de foyers intéressés par une fourniture de gaz en canalisation, ainsi que leur opinion concernant le gaz naturel et le propane. **Nous joignons à cet article un coupon réponse en page 3 à nous déposer en mairie avant la fin du mois d'octobre**, plus il y aura de réponse plus notre choix reflètera le souhait des pormortais.

■ CHRISTIAN LORDI

(*) La concession :

L'autorité concédante confie à son délégataire la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de premier établissement du réseau de distribution de gaz ainsi que les améliorations du réseau (extension, densification, renouvellement, renforcement), qu'il aura ensuite la charge d'exploiter durant toute la durée du contrat, moyennant rémunération tirée de cette exploitation. Le concessionnaire est responsable du fonctionnement du service et le gère conformément au cahier des charges négocié. Il l'exploite à ses risques et périls. Le coût est nul pour la commune.

Evaluation du coût du kWh

Pour une consommation type de 20 000kWh / an

Prix indiqués en Euro constant, les cents kWh

Soit 3 usages : chauffage, cuisson, eau chaude

Sources Ministère de l'Industrie, E.D.F. et G.D.F.sites internet pour abonnements

	2003	2004	Au 15/08/2005	Commentaires
FIOUL	3,93	4,54	6,32	
PROPANE				
En citerne	9,44	9,71	10,58	Location et entretien de la citerne : 284 €/an
En réseau	n.d	5,52	6,30	Abonnement 120 €/an
GAZ NATUREL	3,94	3,74	4,03	Abonnement 125 €/an
CHARBON				Pour livraison < 2T
Anthracite	6,27	6,40	6,75	
Aggloméré	5,60	5,75	6,19	
BOIS	1,75	1,75	1,75	Bois à 33 € le stère.
ÉLECTRICITÉ				Puissance souscrite de 12 kVA
Tarif simple	10,98	11,28	11,28	Abonnement 172,10 €/an
Tarif double (HP/HC)	9,45	9,69	9,69	Abonnement 272,89 €/an

LOISIRS MOTORISÉS

Halte aux nuisances !

Depuis plusieurs mois, la tranquillité de certains quartiers de Port-Mort est soumise à rude épreuve par quelques adeptes du tout terrain.

Nous tenons à rappeler ici quelques règles essentielles à ces personnes, en dernier avertissement avant de sévir.

■ **Les motos de la catégorie «cross» et les quads non homologués**

• **Description**

Leur cylindrée n'est pas limitée, ni vers le bas, ni vers le haut. Ainsi, les plus jeunes peuvent s'initier à la pratique du deux-roues, voire du quatre s'il s'agit d'un quad non homologué.

• **Restriction d'utilisation**

Elles sont dépourvues d'autorisation pour la route, elles ne peuvent pas y circuler, même pour un court trajet de liaison. La remorque (à déclarer à votre assureur auto) s'impose. Les petits chemins de terre sont interdits également, soit parce qu'ils sont privés, soit publics, donc ouverts à la circulation, ou encore parce qu'ils sont simplement restreints voire interdits aux véhicules à moteur. Il vous reste donc uniquement l'usage sur votre propriété privée, ou sur des terrains privés qui ont reçu une autorisation préfectorale (activité de club, ou centre tout terrain à caractère associatif et/ou commercial).

■ **Les motos de la catégorie «enduro», ou «trial» et les quads homologués**

• **Description**

En simplifiant à l'extrême, une moto d'*enduro* est une machine de cross qui a reçu une homologation route, notamment au niveau des émissions polluantes (bruit et gaz). Il vous faut donc le permis de conduire correspondant à la cylindrée. Elle peut aller presque partout (voir ci-dessous). Une machine de *trial* est conçue pour le franchissement d'obstacles à vitesse réduite. Elle est aussi homologuée pour la route, mais peu apte à y circuler (inconfort vitesse réduite). Les *quads* homologués sont à mi-chemin entre *enduro* et *trial*, mais possèdent quatre roues. Ils ne sont pas limités en cylindrée, mais en puissance (20 CV). Très en vogue car praticables avec le seul permis B (auto), ou avec le BSR à partir de 16 ans (pour les quads de 50 cm³).

• **Restriction d'utilisation**

Enduros, *trial* et *quads* peuvent circuler sur tous les chemins et/ou terrains **non restreints d'accès par un arrêté municipal ou préfectoral, voire un Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées : PDIPR**. Ne pas respecter une interdiction est passible d'une amende pouvant

atteindre 1 500 € (cinquième classe) et de la confiscation de la machine !

En revanche, il n'y a pas de limitation de vitesse... (Sur les routes et rues à l'intérieur du village la limitation de vitesse en vigueur s'applique aussi aux motos et *quads*). Mais le respect de l'environnement, et la nature du terrain s'y substituent naturellement.

Depuis l'arrêté municipal en date du 3 juillet 1989, **la circulation est réglementée sur les chemins ruraux et sentes**. Elle est interdite à tout véhicule motorisé, à l'exception des engins agricoles et véhicules de services. Les droits des riverains étant expressément réservés.

Les chemins et sentes concernés sont les suivants :

- Le chemin rural n°4 (CR4),
- Le chemin rural de la Roque,
- La sente rurale de la Roque,
- Le chemin rural dit de la ruelle Maillot,
- La sente rurale dite de Châteauneuf,
- La sente rurale dite de la chapelle St Ethbin,
- La sente rurale dite de St-Martin,
- Le chemin rural dit de la mare aux grenouilles,
- La sente rurale dite de la Marinière,
- La sente rurale dite de Port-Mort aux Andelys,
- La sente Landais,
- Le chemin rural n°3 de la Malmaison,
- Le chemin, rue dite de la voie Bourdon,
- Le chemin, rue dite de la voie Auzin,
- Le chemin rural de Bourgoult au Thuit,
- Le chemin des vieilles,
- Le chemin de halage,
- Le VC 131.

Ces parcours sont réservés aux activités de promenades, pédestres, équestres ou en vélo.

Nous respectons l'envie de loisirs motorisés mais ceux-ci ne doivent pas se pratiquer au détriment de l'ensemble des autres usagers, sans compter le danger créé par des vitesses excessives ne tenant pas compte de l'étroitesse des lieux et le bruit très important, surtout lorsque l'activité dure toute une journée.

Plusieurs sites aménagés pour cette activité sportive existent dans notre région. Alors utilisez les ! Vous y pratiquerez votre passe-temps favori en toute légalité, en ne nous obligeant pas à utiliser les sanctions et amendes prévues par la loi et citées plus haut dans l'article.

■ CHRISTIAN LORDI

DESSERTE GAZIÈRE : COUPON RÉPONSE à retourner en mairie avant le 30 octobre 2005

FOYER :

RUE :

Intéressé par une desserte en gaz : OUI ☐ NON ☐

Si OUI : ☐ Seulement par une desserte en gaz naturel (EDF-GDF).

☐ Par le gaz naturel ou gaz propane suivant résultat de l'offre de Délégation de Service Publique.

Lire l'article en page 2



Activités, tarifs et programme de

TARIFS POUR LA CARTE ALPM 2005-2006 :

- Adultes : 17 €
- Enfants (-18 ans) : 9 €

Nous vous rappelons que la carte ALPM permet l'accès à toutes les activités de l'association.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

☐ Gymnastique

Responsable : Carole COATANHAY

Adultes :

Lundi : 20 h 00 - 21 h 00

Mercredi : 19 h 30 - 20 h 30 et Step : 20 h 30 - 21 h 30

Carte ALPM + 45 € à l'année pour une heure par semaine ou 130 € pour les 3 cours de la semaine + licence CODEP 20 €.

Enfants :

Mercredi : 10 h 15 - 11 h 00 (pour les petits de maternelle)

: 11 h 00 - 12 h 00 (pour les primaires)

Carte ALPM + 30 € à l'année pour une heure par semaine + licence CODEP 16 €.

Séniors :

Mardi : 9 h 30 - 10 h 00

Carte ALPM + 50 € à l'année pour une heure par semaine

☐ Tarot

Responsable : Alain FERRY

Jeudi : 20 h 00

Carte ALPM uniquement

☐ Belote

Responsable : Céline GRADZIK

Mardi : 20 h 30

Carte ALPM uniquement

☐ Tennis de table

Responsable : Christian MÉRIEUX

Vendredi : 20 h 30 - 22 h 30

Carte ALPM uniquement. La licence est en supplément pour les personnes faisant de la compétition.

☐ Tennis

Responsables : Raphaël DANA et Robin BARRIÈRE

Inscription annuelle du 1^{er} avril au 31 décembre à la bibliothèque le samedi matin.

Carte ALPM uniquement

+ 30 € de caution pour la clé d'accès au court.

☐ Bibliothèque

Responsable : Nadège DANA

Samedi : 8 h 30 - 12 h 00

Carte d'accès à la bibliothèque : 5 €

Gratuit pour les enfants de l'école de Port-Mort.

Samedi 26 Novembre 2005

20h00

Maison de Village

Inscriptions sur place : 12 €

Renseignements :

Alain FERRY

02 32 52 28 13



la saison 2005-2006

MANIFESTATIONS SAISON 2005-2006

- Dimanche 9 Octobre 2005 : 13 h 30
TRIVIAL PURSUIT
- Samedi 26 Novembre 2005 : 20 h 00
Tournoi de TAROT
- Dimanche 22 Janvier 2006 : 16 h 00
GALETTE DES ROIS
- Dimanche 12 Mars 2006 : 13 h 30
Tournoi de BELOTE
- Samedi 1^{er} Avril 2006 : 20 h 00
Tournoi de TAROT
- Samedi 20 Mai 2006 : 13 h 30
Tournoi de PÉTANQUE
- Jeudi 25 Mai 2006 : 8 h 30
Tournoi de FOOT
- Dimanche 11 Juin 2006 : 8 h 30
Tournoi de TENNIS DE TABLE



Bonjour à tous...

Le comité des fêtes vous remercie de venir toujours aussi nombreux aux manifestations qu'il organise et souhaite vivement que cela continue. En effet, la pérennité de notre organisation dépend avant tout de votre participation. Comme chaque année, nous invitons chaleureusement les pormortais à participer à nos assemblées générales annuelles afin d'apporter nouvelles idées et soutien à l'organisation des manifestations. La prochaine assemblée générale se tiendra début janvier 2006.

Un petit rappel de nos manifestations à venir :

- 22 octobre : **Journée Halloween.**
- 30 octobre : **1^{ère} BOURSE AUX JOUETS ANCIENS**
avec concentration de véhicules anciens.
(voir l'annonce en page 9)
- 19 novembre : **Soirée Karaoké** autour d'un bœuf Maringot.
- 18 décembre : **Noël des Enfants**, avec clowns, spectacle de magie et goûter.

■ LE BUREAU



ALAIN CLERFEUILLE

Pêcheurs, nous avons besoin de vous !

un communiqué de Richard CHOJECKI, président
de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure loue à l'État le droit de pêche sur les rives de la Seine (lot n°. 57) de Port-Mort. Une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A. de Port-Mort) gèrait ce lot ainsi que le n°. 56 sur l'autre rive, mais elle connaît actuellement quelques difficultés de fonctionnement : il s'avère que le président est malade et qu'il n'a plus d'activité effective et que les membres du conseil d'administration ne sont pas joignables... D'autre part la Fédération a renouvelé le bail de droit de pêche avec l'État pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2009.

Il serait donc utile que l'A.A.P.P.M.A. de Port-Mort renaisse avec d'autres dirigeants. Ainsi nous proposons de réunir une assemblée générale le plus rapidement possible afin d'élire un nouveau conseil d'administration de 15 membres maximum, au sein duquel seraient élus un président, un trésorier et un secrétaire. Le président et le trésorier devront recevoir l'agrément du Préfet de l'Eure pour diriger l'association.

J'attire votre attention sur le fait que si personne à Port-Mort n'est intéressé par cette démarche, la fédération se verrait dans l'obligation de confier la gestion des rives de la Seine à une autre association agréée.

Je vous invite donc à vous faire connaître auprès de la Fédération dès que possible : la renaissance de votre association pormortaise en dépend !



**F.D.P.P.M.A.
de l'Eure**

BP 412-27504 PONT-AUDEMER
Tél. : 02 32 57 10 73
Fax. : 02 32 57 17 19
E-mail : peche27@wanadoo.fr
Président : Richard CHOJECKI



Foire à tout du 11 septembre 2005

Malgré la petite pluie qui nous a surpris en fin d'après midi, nous sommes satisfaits de notre foire à tout. Nous avons bien vendu ce qui conforte l'état de nos finances pour le profit de tous. Merci à tous ceux qui nous ont donné des choses à vendre, et merci aussi aux bénévoles et à ceux qui nous ont rendu visite.

Le panier garni a été gagné par une charmante dame de Pressagny-l'Orgueilleux, Mme GHOLAM qui a donné le poids de 7,5 kg pour un poids réel de 7,448 kg. En réalité deux personnes avait donné le poids de 7,5 kg, mais c'est le tirage au sort qui a désigné Madame GHOLAM. Félicitations à cette personne qui emporte ce beau panier garni.



PIERRE CONFLAND



P. CONFLAND

PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LES PROCHAINS MOIS

□ Maison de village, Vendredi 14 Octobre, 12 h

Cette année, cela n'aura pas été un couscous mais un cassoulet toulousain royal préparé par l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort dans les règles de l'art. Je pense que les amateurs de cette spécialité n'auront pas été déçus ! Nous avons également dansé l'après midi !

□ Cérémonie du Vendredi 11 novembre

L'horaire habituel suivant est à retenir :

- Rassemblement,
et vente du *Bleuet de France* devant l'ancienne mairie : 11 h-11 h 15
- Messages de Mme ALQUIER et des Anciens Combattant : 11 h 20
- Dépôt de gerbe et minute de silence.
- Hymne National chanté par les enfants de l'école de Port-Mort : 11 h 30
- Apéritif à la Maison de Village : 11 h 45 - 12h30

Tous les pormortais sont invités à cette cérémonie nationale.

□ Auberge des Pêcheurs, Vendredi 18 Novembre, 12h

Comme tous les ans, nous nous réunissons à l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort pour déguster un bon repas concocté par le maître des lieux. Belle journée en perspective !!

□ Téléthon 2005

Nous ne sommes pas en première ligne pour cette action, mais nous nous tenons prêts à prendre notre part. Le responsable *Téléthon* de l'année dernière Christian AMELIN du stand de tir, se propose de continuer son action comme en 2005. Une réunion est sans doute à prévoir pour s'organiser entre nous, avec le comité des fêtes, l'ALPM et le club de tir. La maison de village a déjà été réservée pour ce *Téléthon*, le premier week-end de décembre.

Ceux qui désirent s'investir dans le Téléthon peuvent se faire connaître, dès maintenant.

□ Choucroute, Maison de Village, Dimanche 11 décembre, à partir de 12 h

Comme tous les ans, nous proposons de déguster une excellente choucroute préparée par M. et Mme LUCET, accompagnée comme il se doit par une bonne bière pression (ou du vin blanc) puis une pâtisserie de la boulangerie de Port-Mort, café + calva', musique et danse pour garder la forme. Une après-midi sympa avant Noël !

Ensuite, nous serons en 2006 et après les fêtes de fin d'année, nous aurons :

□ Assemblée générale et galette, le samedi 21 janvier 2006, avec le planning suivant :

15 h - 16 h Assemblée générale de notre Amicale.

16 h - 19 h Galette des Rois offerte par l'Amicale

Un petit calendrier de l'Amicale sera distribué gratuitement ce jour là avec les principales infos de l'association. Ce sera aussi le moment de payer sa cotisation (toujours à 15 €).

□ **Buffet campagnard** : Les dates du **Samedi 25 Mars 2006** et du **Samedi 08 Avril 2006** ont été retenues pour le moment. Le choix définitif sera déterminé en fonction de la dates du repas des anciens. Nous en reparlerons en début 2006.

□ **Loto de l'amicale** : Nous avons décidé de nous lancer dans un petit loto réservé à nos adhérents et leur familles et amis bien sûr. Ce loto est programmé le **Dimanche 21 Mai 2006 à partir de 14 h dans la Maison de Village de Port-Mort**. Nous en reparlerons

□ **Barbecue en juin 2006** : En principe nous envisageons toujours ce loisir qui plait beaucoup mais aucune date n'est retenue pour le moment. .

■ MICHEL MARTINOVITCH

→ EMPLOI

Un emploi pour les moins de 26 ans via l'ANPE

Un nouvel espace du site Web de l'ANPE, **www.anpe.fr**, dédié aux moins de 26 ans, et appelé Espace Jeunes, leur propose en quelques clics de nombreuses ressources documentaires en ligne pour accompagner leur recherche d'emploi :

- les offres « contrat en alternance »
- l'apprentissage et la professionnalisation
- les mesures pour l'emploi des jeunes
- le contrat d'insertion dans la vie sociale
- le club de jeunes chercheurs d'emploi.

Le premier ministre oblige l'ANPE à proposer un entretien individuel aux 57 000 jeunes chômeurs de longue durée. Il s'agit de leur présenter les différents dispositifs existants, notamment l'apprentissage et les contrats aidés.

→ ASSURANCE VIEILLESSE

Nouveaux Services

Pour satisfaire la demande des nombreux retraités à venir ces prochaines années, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) s'engage, à l'horizon 2007, à ce que tout assuré bénéficie d'une information de synthèse sur toutes les composantes de sa future pension, sans avoir à s'adresser à plusieurs organismes. Elle s'engage à améliorer la régularisation de carrière, mettre en place un conseil à partir de 54 ans et à mieux traiter les demandes de retraite personnelle et de réversion. Le déploiement du réseau des points d'accueil de proximité (228 actuellement) sera poursuivi. Le serveur vocal – **0 826 826 700** (0,15 €/min) – qui offre une information personnalisée sur la date et le montant de la retraite et les dispositions fiscales est maintenu.

Sources : revue « Dossier Familial » - septembre 2005

Trop de ci ? Pas assez de ça ?

Équilibrer les excès,

C'est la voie du Yoga.

Soyez cool, plus modérés,

En famille, au travail,

Gérer mieux vos émotions,

Échappez vous des mailles :

LE YOGA,

À CONSOMMER SANS MODÉRATION !

Venez nous rejoindre aux cours de Yoga
qui ont lieu à la Maison de Village
tous les Vendredis de 10 h à 11 h 30.



Renseignements et Inscriptions : Caroline RIBEIRO • 02 32 40 42 26 • 06 82 76 15 82
(Prof. de Yoga, diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga)

BRÈVES

↳ BOURSES SCOLAIRES DEPARTEMENTALES

Enseignement secondaire.

Enseignement supérieur.

**Bourse internationale Aristide Briand
(Enseignement supérieur à l'étranger).**

A partir de la 6^{ème}, le Conseil Général de l'Eure peut attribuer des bourses scolaires aux enfants, suivant un barème établi sur la base de la moyenne mensuelle de ressources par part.

Pour tout renseignement, vous pouvez venir consulter les conditions d'obtention en mairie et éventuellement retirer un dossier, lequel sera à rapporter en mairie **avant le 30 novembre 2005**, délai de rigueur.

↳ MARCHÉ DE NOËL

Remerciements

Au nom des parents participants au marché de Noël, je remercie la mairie et les pormortais qui ont donné des fruits. Ceux-ci ont servi à faire des confitures pour vendre au **marché de Noël** de l'école le **10 décembre 2005** dès 8 h 30.

■ ISABELLE MONTAILLER

↳ ÉCOLE

Sécurité routière

Suite au constat de fréquentes infractions, nous faisons ici deux petits rappels pour la sécurité de nos chères têtes blondes :

- Le stationnement sur les passages pour piétons balisés à l'entrée de l'école et à la sortie du parking de l'école est « strictement interdit » (Art. R417 à R417-13 du code de la route) : « *La circulation, l'arrêt et le stationnement sur ces marques* » sont passibles d'une amende de 35 €. Un procès verbal pourra donc être dressé en cas de non respect de cette réglementation.
- Le passage pour piétons situé près de la boulangerie est surveillé par un agent communal aux heures d'entrée des classes. Il vous est demandé de traverser à cet endroit pour des raisons de sécurité évidente.

Je compte sur votre compréhension.

■ ANNIE DEVOUGE

↳ INTERNET HAUT-DÉBIT

Réseau du Conseil Général

Depuis le printemps divers opérateurs proposent l'accès à l'A.D.S.L. via vos lignes téléphoniques, à des débits divers. Vous avez la possibilité d'utiliser votre ligne A.D.S.L. pour le téléphone à coût quasi gratuit.

À partir du mois de mai 2006, Port-Mort sera desservi par le réseau WiMax du Conseil Général à partir d'un émetteur situé sur le château d'eau de Courcelles-sur-Seine ce qui permettra aux opérateurs fournisseurs d'accès de fournir des débits plus élevés et aussi toutes les possibilités de télévisions via le haut-débit.

■ CHRISTIAN LORDI

↳ CHAUFFAGE FIOUL

Aide exceptionnelle

Pour compenser les effets de la hausse du prix du pétrole, une « aide à la cuve » exceptionnelle de 75 € est accordée aux ménages non imposables qui se chauffent au fioul.

Cette aide concerne les achats de fioul réalisés **entre le 1er septembre et le 31 décembre 2005** pour le chauffage de la résidence principale.

Si vous entendez bénéficier de cette aide, vous devez vous procurer le formulaire de demande de l'aide exceptionnelle de 75 €, auprès de la mairie, de votre trésorerie, de votre centre des impôts ou sur le site Internet de la commune.

Ce formulaire doit être adressé **avant le 31 mai 2006** à votre trésorerie dont les coordonnées figurent sur votre avis de non imposition.

N'oubliez pas d'y joindre tous les justificatifs nécessaires :

- copie de votre avis de non imposition pour les revenus de 2004,
- pièces justifiant votre mode de chauffage au fioul :
– facture de fioul domestique pour les habitations individuelles,
– attestation du gestionnaire de l'immeuble ou quittance de loyer ou décompte de charges pour les logements collectifs.

Si vous déposez votre dossier complet avant le 15 novembre, l'aide de 75 € vous sera versée au plus tard le 31 décembre 2005, selon votre choix, par chèque ou par virement.

↳ ÉCOLE

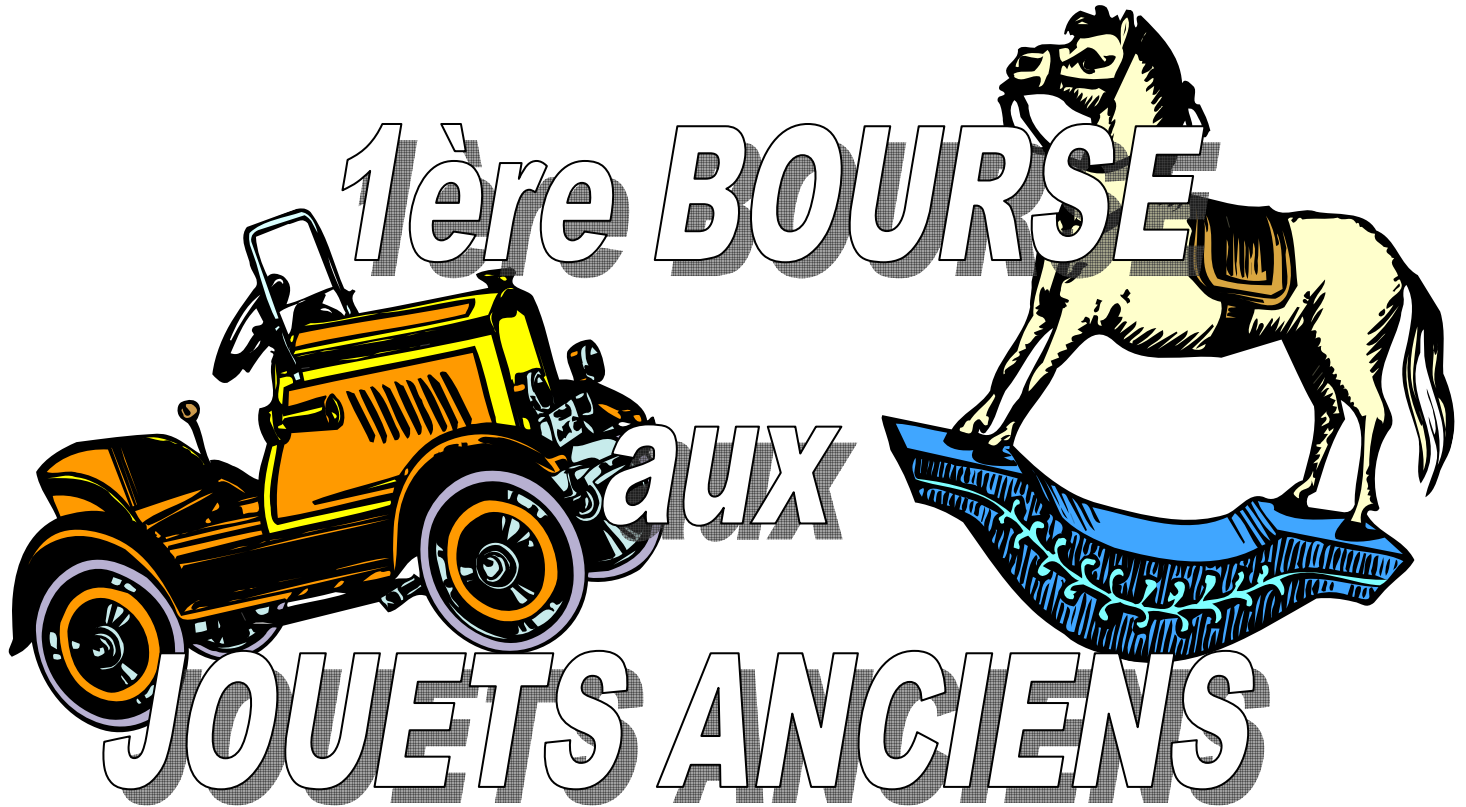
Volets roulants

Les volets roulants de l'école primaire ont fait peau neuve. L'âge passant les anciens volets à manivelle ont rendu l'âme. A la fin de la dernière année scolaire les classes étaient plus ou moins bien éclairées à cause de leur défection.

Les manœuvres par sangles étant proscrites dans une école et les manœuvres par manivelles pas très étudiées pour du collectif, des erreurs de sens d'enroulement pouvant amener des casses matérielles, le conseil municipal avait décidé l'étude avec commande électrique. Le remplacement de ceux-ci prévu pour la rentrée scolaire a pris un peu de retard. En effet lorsque les devis pour la fourniture et pose de nouveaux volets électriques sont arrivés en mairie, le budget permettait à peine l'équipement d'une classe.

Le changement des douze volets des trois classes n'a été rendu possible que par l'achat de ces volets en direct fabricant et la réalisation de la pose et alimentation électrique par Christian LORDI, maire adjoint, aidé par Lionel ROUILLON, employé municipal qui a accepté de prolonger ses journées de travail afin de réaliser ces travaux durant plusieurs soirées, ce dont nous le remercions. Les enfants ont été un peu gênés par le manque de volet lors des journées de soleil, mais ce petit retard valait tout de même la peine, ces travaux, ainsi réalisés, représentant une économie pour la commune d'environ 10 000 €.

■ CHRISTIAN LORDI



RASSEMBLEMENT
DE VOITURES
ET MOTOS ANCIENNES

Maison de Village de Port-Mort

Dimanche 30 octobre 2005
de 9h00 à 16h30

Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à contacter
Franck PLAQUET
06 83 12 32 92
après 19 h.



Une manifestation organisée par le Comité des Fêtes de Port-Mort



LE SUCCÈS, ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS DE L'ÉQUITATION

« Les spectateurs semblaient heureux, les cavaliers, venus de près d'une vingtaine de pays, se sont donnés à fond, et jusqu'à présent, je n'ai reçu que des compliments : je pense que l'on peut parler de succès ».

Avec un flegme et une prudence qui sentent avant tout la modestie, Hervé GODIGNON confirme implicitement qu'il a gagné son pari : dès sa deuxième édition - et la première de niveau international - le concours hippique de Port-Mort organisé dans le vaste domaine équestre du célèbre cavalier, le Haras Sea Bird, s'est imposé comme un des grands rendez vous internationaux de la compétition de saut d'obstacle : Près de 900 chevaux, parmi lesquels figuraient les plus belles montures du monde, 350 cavaliers, dont là également bon nombre des plus célèbres que compte cette discipline sportive à l'échelle planétaire, et de l'ordre de 10 000 spectateurs, dont beaucoup de pormortais, bien sûr, mais un nombre plus important encore d'autres venus de plusieurs centaines de kilomètres à la ronde, que ce soit de France ou des pays limitrophes, se sont retrouvés dans notre commune pour quatre jours d'une magnifique fête équestre. Une fête au caractère original particulièrement apprécié. Au point que, c'est d'ores et déjà promis, elle aura de nouveau lieu l'année prochaine dans esprit identique, même si son organisation va certainement connaître quelques modifications.



JEAN-PAUL CROIZÉ

Madame le Maire congratule Patrice Delaveau après sa victoire dans le Grand Prix du dimanche 17 juillet.

Dans le monde de l'équitation, *jump'Eure 2005* restera avant tout comme un succès français face à la concurrence internationale : la victoire dans le Grand Prix du dimanche 17 juillet de Patrice DELAVEAU face aux cavaliers de plus d'une dizaine de pays différents a été saluée par les médias spécialisés comme un nouveau grand succès de notre équitation face aux champions d'autres nations en pointe telles notamment que la Belgique, la Suisse, les États-Unis et l'Australie, dont une jeune cavalière, pratiquement inconnue de ce côté-ci de la planète, Edwina ALEXANDER, est venue s'adjuger la deuxième place.

À un niveau plus général, ce concours restera comme une révélation pour beaucoup. Pour nombre de pormortais, d'une part puisque, selon certaines estimations, près de la moitié des habitants de notre commune a consacré son dimanche après-midi à suivre le Grand Prix qui faisait figure de finale de ces 4 jours de compétition.

Sous un soleil plus que radieux, de l'ordre de 5 000 spectateurs ont suivi cet événement aux rebondissements ininterrompus. Au propre comme au figuré, les chefs de piste avaient mis la barre très haut : il a fallu attendre de voir passer les tous derniers des cinquante compétiteurs engagés pour que deux cavaliers parviennent à effectuer un « sans faute ». Ils accédaient ainsi à un très bref « barrage » franco-australien pour le moins original, au terme duquel, tous ceux qui étaient là se souviennent du « suspense » qu'il a suscité, notre représentant ne s'est imposé que de justesse, sous un déluge de hurrahs et d'applaudissements. Tout le monde se souviendra également de la joie éprouvée lorsque la Marseillaise a salué la victoire de Patrice DELAVEAU. Et de l'allégresse avec laquelle, après la remise des prix, les huit cavaliers classés ont mené le traditionnel tour de piste, dont la multiplication au grand galop saluait en fait la fin de quatre jours de fête. A cet instant, le sourire qui éclairait le visage d'Hervé GODIGNON comme celui de son épouse Olivia montrait que leur pari était gagné.

Mais bien avant ce Grand Prix, les moments d'émotion n'avaient pas manqué tout au long de ce qui est réellement apparu comme un grand concours équestre international. Dès le jeudi

LE SOLEIL ET PORT-MORT DE CE DÉSORMAIS GRAND MOMENT INTERNATIONALE



JEAN-PAUL CROIZE

L'australienne Edwina Alexander, seule autre compétiteur à réaliser un « sans faute », a terminé deuxième au barrage du Grand Prix.

14 juillet, premier jour de compétition, pourtant le moins fréquenté, de nombreux spectateurs avaient été saisis par la douceur de la lumière de la Seine, celle en fait qui avait inspiré voici près de deux siècles les Impressionnistes dont le maître, Claude Monet, il ne faut pas l'oublier, puisait son inspiration à Giverny, c'est-à-dire à moins de 10 km de Port-Mort. « La pureté de la lumière et la beauté du paysage donnent un caractère presque irréel au concours » assurait un concurrent belge, qui confirmait ainsi le premier pari gagné d'Hervé GODIGNON : présenter une manifestation de qualité à tous les égards, y compris au niveau de son cadre environnemental exceptionnel, encore mieux servi cette année par un soleil des plus généreux tout au long de ces quatre jours.

Cependant, côté participants, la plus forte des émotions suscitée par *jump'Eure* 2005, ressentie à de multiples reprises, est certainement venue de réflexions comme celle entendue en marchant derrière deux jeunes cavalières aussi anonymes que certainement amateurs : « Tu as vu, c'est Nelson Pessoa » disait, émerveillée, la première à la cavalière, qui se retourna sur le personnage en chemise blanche impeccable croisé juste auparavant, face à la buvette. Tout le monde, ici, simple spectateur ou cavalier débutant, a pu côtoyer à les toucher, à leur parler, les plus grandes figures du monde de l'équitation.

Durant les 4 jours qu'il a passé à Port-Mort, Nelson PESSOA, le plus grand certainement d'entre ces champions de légende, s'est promené seul sur tous les sites du concours. Et a souri à des centaines de cavaliers anonymes qui venaient de le reconnaître. Un souvenir à l'évidence inoubliable pour ces derniers. Qui, c'est certain, voudront tous revenir ici ces prochaines années, ne serait-ce que dans l'espoir de réaliser d'autres rencontres aussi magiques que celle-ci. C'était le deuxième pari gagné pour Hervé GODIGNON : le brassage entre l'amateurisme le plus pur et le professionnalisme de plus haut niveau qu'il souhaitait à parfaitement fonctionné.

Troisième pari, lui aussi gagné haut la main, celui d'organiser une vraie fête. La fête tout à la fois du cheval, du Brésil, à l'honneur en France cette année, et de la musique. Exemple parmi d'autres à cet égard, l'émotion particulièrement forte suscitée par la marseillaise chantée *a capella* dimanche par Kareen ANTONN. Ceux qui avaient manqué son concert et la grande nuit brésilienne donnés le vendredi soir ont pu constater à cette occasion que la jeune française est bien une chanteuse à part entière, et non pas une vedette de play-back : arrivée à cheval sur Obélix, la monture de Grand Prix d'Hervé GODIGNON, elle a offert au public un hymne national dont la force a été saluée par plusieurs secondes de silence stupéfait avant qu'un tonnerre d'applaudissement vienne saluer l'ampleur de cette jeune voix...

Enfin, il faut également saluer le succès d'un autre pari qu'avait fait Hervé GODIGNON : celui d'aider au maximum l'association *For a Just World* que soutient un nombre croissant de cavaliers dans le monde : avant même que les comptes soient achevés, il apparaît que les 2 € collectés pour l'association auprès de chaque véhicule venu stationner au parking durant ces quatre jours de concours ont représenté une manne de plus de 5 000 €. Auxquels sont venus s'ajouter 800 € apportés par « tiercé » organisé sur le résultat du Grand Prix du Dimanche, et 1 200 € résultant de la vente aux enchères de la peinture originale du peintre Alain SMOUT constituant l'affiche de la manifestation (voir page 14). Au total, grâce à *jump'Eure* 2005 une centaine d'enfants du Tiers Monde va pouvoir faire des études qui leur permettront d'aider d'autres enfants à échapper à la misère des bidonvilles.

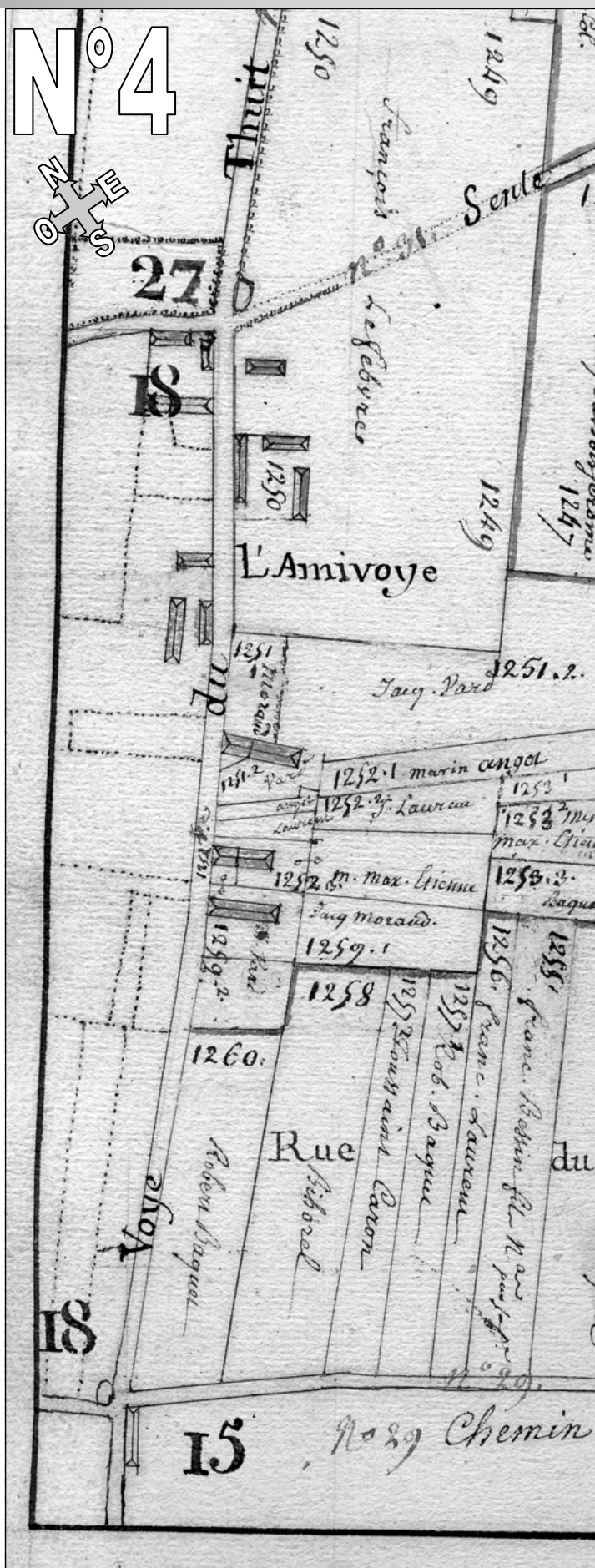
Conclusion de tout ceci, pas de doute, on recommence en 2006. Même si, on vient de le dire, les comptes ne sont pas fait, il semble probable qu'Hervé GODIGNON ne bouclera pas le budget de son premier concours international, qui s'élevait à environ 500 000 € comme nous l'avions annoncé dans le journal de Port-Mort de juillet dernier. Mais qu'importe. Son concours est maintenant devenu un événement d'importance, relaté par plusieurs chaînes de télévision et unanimement salué par les politiques qui, on le sait, constituent de puissants relais d'opinion.

Au niveau de notre commune, entité financière désormais bien modeste par rapport à l'ampleur de l'événement, notre maire Guillemette ALQUIER a confié sa volonté de continuer à aider Hervé GODIGNON dans ses préparatifs, et son espoir de faire figurer sur la piste du Grand Prix de *jump'Eure* 2006 un obstacle au couleurs de Port-Mort. Il faudra pour cela qu'elle soit suivie par son Conseil Municipal, mais la modestie d'un tel investissement par rapport à la « présence » qu'il nous assurerait dans cet événement laisse de l'espoir...



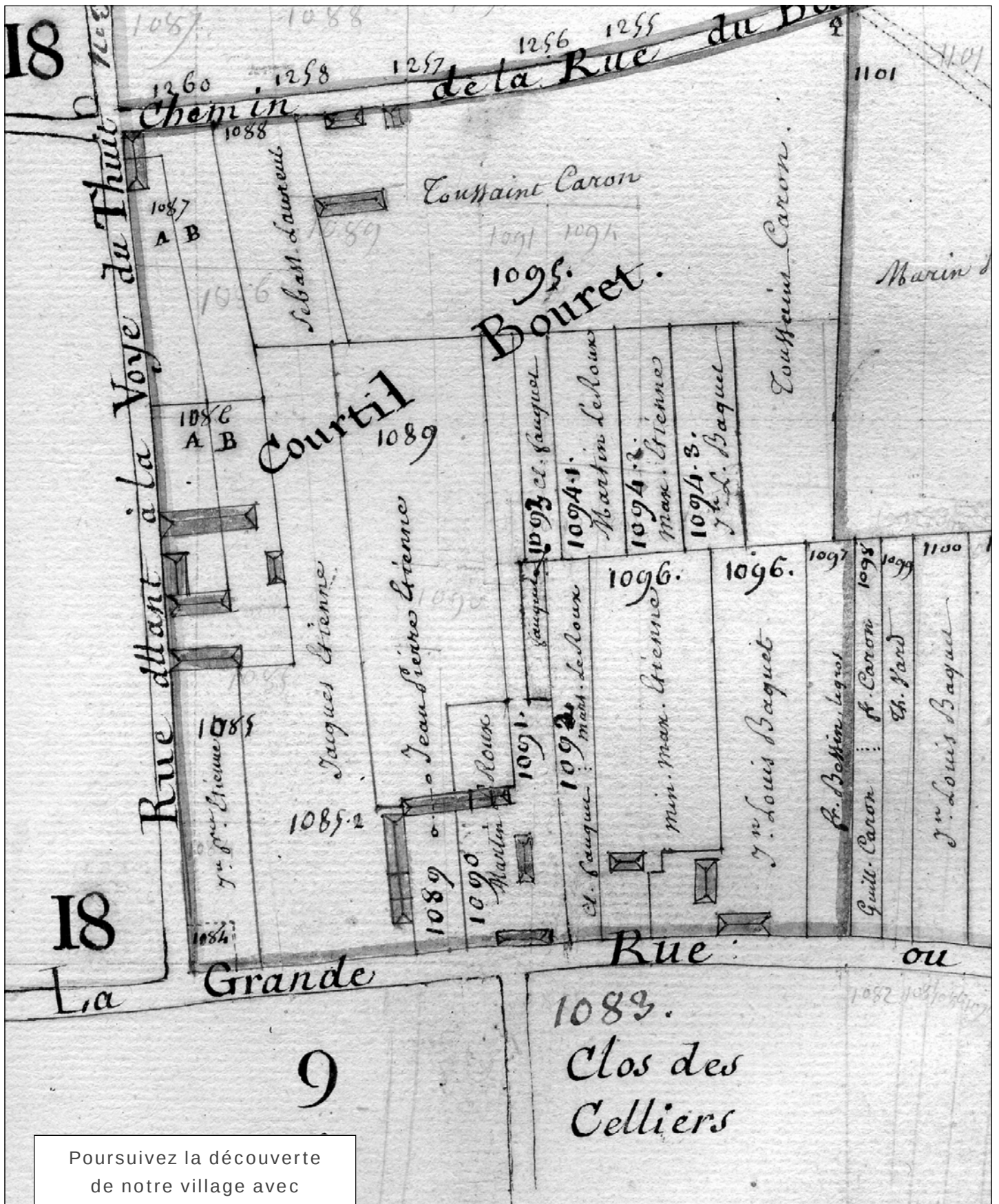
→ LIRE LA SUITE EN PAGE 14

■ CHRISTIAN LORDI



■ ALAIN CLERFEUILLE





Poursuivez la découverte
de notre village avec
Votre Quartier d'Antan
dans l'édition
de Janvier 2006 (N°.35)
(5) La ferme du Thuit



SUITE DES PAGES 11 ET 12

Au niveau régional et national, trois personnalités se sont montrées particulièrement emballées : Franck GILLARD, d'abord, Député-Maire des Andelys, a considéré cette manifestation comme « *particulièrement importante pour l'image de la région* » et a annoncé son intention de réfléchir à la meilleure manière dont il sera possible de l'aider à l'avenir. Il est trop tôt pour affirmer quoi que ce soit. Mais on peut imaginer que la mission d'étude sur le comportement des Français face au traitement des déchets que cet élu gère dans le cadre de l'Assemblée Nationale pourrait amener *jump'Eure* à devenir, dans le même esprit que le soutien qu'elle apporte à **For a Just World**, une vitrine du respect de l'environnement. Alain LE VERN, ensuite, président de la Région Haute Normandie, a confirmé la volonté de la Région de promouvoir les événements comme celui-ci, « *qui portent haut les couleurs de la Haute Normandie* ». Jean-Louis DESTANS, enfin, Président du Conseil Général du département de l'Eure et lui-même grand amateur d'équitation, a rappelé « *la forte dominante équestre* » de ce département, ce sport constituant le deuxième par ordre d'importance qui y est pratiqué, avec plus de 8 000 licenciés. Il a donc confié son « *immense satisfaction* » de voir se poursuivre l'œuvre entreprise par Hervé GODIGNON et de voir « *renaître dans l'Eure des épreuves de niveau international* ».



La vente aux enchères de la peinture originale qui constituait l'affiche de la manifestation a rapporté la somme de 1 200 € au profit de l'association « **For A Just World** ». Le peintre Alain Smout, tenancier du bar-restaurant l'Estaminet à Pressagny-l'Orgueilleux expose une partie de ses œuvres dans son établissement (www.alainsmout.com).



« *Dès septembre, nous allons nous remettre au travail pour faire mieux encore en 2006* » annonce Hervé Godignon.

On comprend que, forts de tels appuis, la poursuite de *jump'Eure* soit assurée. Hervé GODIGNON et toute l'équipe de proches qui l'ont aidé en 2005 avec une constance qui sentait bon la véritable amitié se sentent prêts à repartir de plus belle. « *Dès septembre, nous allons nous remettre au travail pour faire mieux encore en 2006* » annonce le célèbre cavalier. Parmi les objectifs prioritaires qu'il annonce, trouver davantage de sponsors. Dans ce domaine, le « *gisement* » semble important : beaucoup de spectateurs et de cavaliers se sont étonnés de l'absence de grand nom de la technologie de pointe sur les panneaux publicitaire, alors que la propulsion de la fusée européenne Ariane se conçoit à guère plus de 10 km de Port-Mort. Même chose pour la Défense Nationale qui, beaucoup l'ignorent, met en œuvre à Vernon un site de recherche, de développement et de maintenance dont l'importance s'avère fondamentale pour notre défense balistique.

Hervé GODIGNON semble par ailleurs avoir pris une autre décision : à l'avenir, *jump'Eure* devrait se dérouler à un moment différent de l'année, plus propice à ce genre de spectacle. Rien n'est encore arrêté, mais le mois de septembre semble avoir ses faveurs...

■ Propos recueillis en juillet 2005 par JEAN-PAUL CROIZÉ



L'émotion fut vive lorsque la chanteuse Kareen Antonn, montée sur Obélix, entonna la Marseillaise « *a capella* » avant l'ouverture du Grand Prix.



JustWorld International est une organisation à but non lucratif dont le siège social est situé dans l'état de New York. Sa mission n'est en aucune façon religieuse ou politique.

JustWorld International est une organisation non gouvernementale œuvrant pour un changement positif dans les pays en voie de développement. Elle coopère avec les partenaires locaux de ces pays afin d'établir des projets culturellement sensibles et viables dont profitent les enfants de milieux défavorisés.

WWW.JUSTWORLDINTERNATIONAL.ORG

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOU,
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,
Christian LORDI,
Alain TRÉGLOS.

Absents :

Pierre LEMERCIER, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
Évelyne LAINE, Gilles AULOY, François LEHALLEUR,
Charles PORRONE, Jean-Luc THOMAS, Thierry VARNIÈRE.

Secrétaire de séance : Irène PITOU.

■ **Appel d'offres pour le restaurant scolaire :**
Choix du prestataire

Suivant la nouvelle réglementation en vigueur, il a été décidé de remettre en concurrence la prestation de la fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire. La commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour. Quatre sociétés de restauration ont répondu à notre dossier :

- **Isidore Restauration**
- **Sté Leroy Traiteur**
- **La Cuisine Evolutive**
- **La Normande**

La fourchette de prix pour le prix unitaire d'un repas varie de 2,58 € à 2,32 €. La société la moins disante répond aux critères de qualité demandés dans l'appel d'offre. La commission d'ouverture des plis a donc retenu la société **La Normande** dont le siège social est situé à Saint-Nicolas-d'Aliermont, 76.

Le Conseil Municipal charge Mme ALQUIER de signer au plus vite le marché avec ladite société puisque la prestation débute le 2 septembre 2005, date de la rentrée scolaire.

■ **Assurance du mini-tracteur**

Le Conseil Municipal prend connaissance du contrat qui a été souscrit pour assurer le mini-tracteur *Kubota* qui vient d'être acheté. Le contrat a été demandé avec une garantie tous risques, et le montant annuel de la prime s'élève à 200 €. Le Conseil Municipal donne son accord et charge Mme ALQUIER de signer ledit contrat.

■ **Stores de l'école maternelle.**

Il a été décidé lors du budget primitif d'inscrire une dépense en investissement pour changer les volets roulants de l'école primaire et certains stores de l'école maternelle. M. LORDI a fait un appel à concurrence par le biais du site internet de la commune et la fourniture des volets a été commandée. La pose sera assurée par nos soins.

Cette prestation étant moins onéreuse que prévue initialement, M. LORDI propose non pas de changer les stores de l'école maternelle (stores intérieurs qui n'arrêtent pas la chaleur l'été), mais de mettre également des volets roulants de façon à obtenir un gain d'isolation.

Le Conseil Municipal en donne son accord, à concurrence du budget initialement prévu pour cet année, et verra par la suite pour continuer cet équipement lors du prochain budget.

■ **Virement de crédit.**

• **Décision modificative n° 2**

De façon à pouvoir acquitter les fournitures pour les travaux de peinture de la bibliothèque, le Conseil Municipal débite la somme de 500 € pour créditer le compte 2313-12. Ce montant

sera ensuite débité du 023 (virement à la section d'investissement) pour créditer le compte 021 (virement de la section de fonctionnement).

• **Décision modificative n° 3**

Pour acquitter les frais de dossier de la souscription de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, le conseil municipal prélève la somme de 200 € sur le compte 67 (charges exceptionnelles) pour la porter au crédit du compte 627 (frais bancaires).

Pour acquitter les intérêts de la ligne de trésorerie qui a été utilisée au mois de mai dernier, le conseil municipal prélève la somme de 100 € sur le compte 67, pour la porter au compte 6611 (intérêts bancaires).

■ **QUESTIONS DIVERSES**

☐ **Logement de fonction de l'école**

Certains conseillers s'inquiètent de le voir éclairé le soir. Il est précisé qu'il sert actuellement à loger des moniteurs du centre de loisirs.

☐ **Maison de village**

Il faudra envisager de rénover le bois extérieur de la façade qui a besoin d'être verni.

☐ **Société Alland & Robert**

Suite aux plaintes des riverains concernant des nuisances sonores, la *DRIRE* a été saisie et l'acousticien M. DUCLOS effectue des mesures de bruits chez des riverains, sous contrôle stricte des ateliers qui devront alors fonctionner dans les conditions habituelles de façon à diminuer la gêne sonore occasionnée.

☐ **Éclairage public**

La 2^{ème} tranche des travaux de remaniement de l'éclairage public vient d'être effectuée. Mme CARON signale que l'arrêt de car situé en face de sa propriété est maintenant dans une zone sombre. M. LORDI propose d'intervenir auprès du SIEGE pour orienter les points lumineux vers l'abri bus.

☐ **Intersection rue Delamotte / rue du Bois**

M. LECOQ précise que certains cyclistes (notamment des enfants) qui viennent de la rue de Bois empruntent la rue Delamotte sans vérifier la présence d'autres véhicules. Il craint un accident. La mise en place d'une signalisation qui ne serait pas respectée ne semble pas être adaptée à résoudre cette situation. La commission communale mise en place pour étudier la sécurité routière devra chercher des solutions.

M. LORDI fait également part des plaintes des riverains de la rue du Moulin à Vent concernant des véhicules venant de Pressagny-le-Val qui roulent à vive allure au mépris de la sécurité des piétons.

☐ **Fossé rue de Seine**

Des riverains ont demandé à ce que le fossé soit busé pour faciliter la manœuvre des véhicules vers leur propriété. Il faut étudier les problèmes techniques liés à cette demande, et notamment l'absorption des eaux par le sol.

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Évelyne LAINE,
Irène PITOÙ,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,

Pierre LEMERCIER,
Christian LORDI,
Charles PORRONE,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absents :

Jean-Luc THOMAS, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
Jean-Pierre LECOQ, pouvoir donné à M. VARNIÈRE,
François LEHALLEUR.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Modification des statuts de la C.C.A.E. :**Collecte et destruction des ordures ménagères**

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2002 créant à compter du 1^{er} décembre 2002 la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.),
- Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la C.C.A.E.,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2005,
- Vu la lettre de Mme la Présidente de la C.C.A.E. en date du 27 septembre 2005 notifiant la modification des statuts de la Communauté en ce qui concerne la compétence « élimination des déchets des ménages et assimilés »,
- Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier des nouvelles compétences,
- Considérant que la C.C.A.E. souhaite prendre la compétence optionnelle « Élimination des déchets des ménages et assimilés »,
- Considérant enfin que la prise de cette compétence ne remet nullement en cause la gestion des déchets ménagers et assimilés par le SYGOM puisque la Communauté de Communes représentera et se substituera à ses communes au sein du SYGOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la modification des statuts en instituant un article 4-4 « Élimination des déchets ménagers et assimilés ». Dans ce cadre la C.C.A.E. représentera les communes membres par substitution au sein du SYGOM.

■ Syndicat d'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) : Appel d'offre desserte en gaz - Réservoir ou gaz naturel

La distribution en gaz est une compétence dévolue au Syndicat d'Électricité et du Gaz de l'Eure. Elle n'inclut cependant pas une obligation de desserte, et est soumise à des critères de rentabilité. Le SIEGE lance actuellement une procédure de délégation de distribution de gaz. Dans ce cas la commune a le choix entre ouvrir sa candidature pour une desserte en gaz naturel, ou une desserte en gaz nature et/ou propane.

Il faut savoir que dans le cadre d'une desserte en gaz naturel par EDF-GDF, nous pouvons poser notre candidature, mais nous ne serons pas forcément retenus par G.D.F. qui n'a pas l'obligation d'effectuer ces travaux.

Dans le cadre d'une desserte en gaz propane, des entreprises pétrolières peuvent soumettre leur candidature. Celle qui sera retenue bénéficiera alors d'une concession de 15 à 20 ans.

M. LORDI, qui est allé à la réunion d'information, précise que le réseau gaz propane est compatible avec le réseau gaz naturel, mais si nous sommes alimentés en gaz par une compagnie pétrolière, nous n'aurons pas la possibilité d'obtenir une alimentation en gaz naturel avant 15 ou 20 ans.

Le Conseil Municipal a donc à se prononcer avant la fin novembre sur différentes solutions :

1. Maintenir ou non notre candidature pour une desserte en gaz ;
2. Opter pour une desserte en gaz naturel uniquement, tout en sachant que nous n'intéresserons pas obligatoirement G.D.F. suivant l'importance des travaux et les critères de rentabilité ;
3. Opter pour une desserte gaz naturel et/ou gaz propane.

Un sondage auprès des administrés est publié dans le présent journal municipal en page 3 et pourra, suivant les réponses obtenues, orienter les conseillers sur la réponse à donner.

■ Rapport annuel du SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

Mme PITOÙ qui a étudié ce rapport en fait un résumé détaillé.

Les services divers rendus par ce syndicat sont :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- Traitement des ordures ménagères avec quai de transfert (nos poubelles sont actuellement acheminées en Seine- Maritime),
- Collecte sélective en porte à porte, et par des containers,
- Ramassage des encombrants,
- Gestion des déchetteries,
- Traitement des déchets verts et vente de compost (Ecosys).

Ce syndicat couvre 128 communes de l'Eure (dont les communes du Canton des Andelys, et 8 communes de Seine- Maritime).

Des filières de valorisation des déchets ont été mises en place (ex : Alimentation des chaufferies avec les déchets bois). Des campagnes d'animation sur la valorisation du tri ont été mises en place en milieu scolaire.

Pour financer cette logistique, les recettes du syndicat sont les suivantes :

- Principalement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- Et, de façon complémentaire, la vente des matériaux à recycler, les recettes versées par Eco-Emballage, les redevances versées par les artisans pour l'utilisation des déchetteries, les participation des communes pour le traitement des déchets verts...

■ Effectif de la cantine scolaire

Un bilan a été fait sur les fréquentations journalières du restaurant scolaire depuis le mois de janvier 2005. Chaque conseiller peut constater une augmentation des effectifs depuis le mois de mai 2005. Déjà en mai et juin les 50 rationnaires étaient dépassés tous les jours. On constate même des pointes à 60 enfants/ jour depuis la rentrée scolaire.

M. LORDI évoque la possibilité d'un agrandissement par une construction de type véranda, assortie aux menuiseries existantes. Mais cette solution prendrait au moins un an avant

d'être opérationnelle. Mme ALQUIER suggère que l'on pourrait également aménager les horaires du personnel de la cantine en organisant un deuxième service avec les plus grands. Ces deux solutions sont à l'étude.

Dans le cas où il ne serait pas possible d'organiser un deuxième service, il faudra prévoir, de façon provisoire, d'utiliser une partie de la salle de jeux de la maternelle avec une cloison mobile, pour éviter un déplacement de tables quasi journalier.

Au vu des effectifs, le Conseil Municipal décide, dans tous les cas, de prévoir une ou un surveillant supplémentaire. Il pourra :

- Soit être pourvu en interne en aménageant les horaires du personnel communal en place ;
- Soit être pourvu en créant un poste correspondant à deux heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires ; ce qui donnerait une moyenne horaire hebdomadaire de 7 heures. Ce poste serait pourvu par un personnel non titulaire puisque nous ne connaissons pas la durée du besoin de ce service.

■ Aménagement de la 1ère alvéole des anciens locaux des pompiers

Mme ALQUIER informe le Conseil Municipal des possibilités d'aménagement de l'ancienne poste, et des alvéoles qui étaient destinées au Service Incendie. Aucun de ces locaux n'ont gardé leur fonction initiale.

Deux des alvéoles servent aux ouvriers d'entretien de la commune. Pour l'ancienne poste ainsi que pour une alvéole, la création d'un commerce est à l'étude.

La première alvéole sera aménagée par la mairie, pour changer la façade et l'aménager intérieurement.

■ QUESTIONS DIVERSES

□ Stage Croix-Rouge

Mme Séverine ALLAMANCHE, employée municipale au restaurant scolaire et à l'école, dans le cadre de la petite enfance, a demandé à passer son Brevet National de Secourisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention de stage proposé par la Croix-Rouge, qui aura lieu le vendredi 28 octobre et le mercredi 2 novembre 2005, moyennant des frais de formation de 60 €.

Le Conseil Municipal charge Mme ALQUIER de signer ladite convention avec la Croix-Rouge.

□ Modification des statuts du SIEGE (Syndicat d'Électricité et du Gaz de l'Eure)

- Vu les récentes évolutions législatives relatives aux services publics de l'électricité et du gaz (loi du 9 août 2004), à la coopération intercommunale (loi du 13 août 2004) et à la maîtrise de l'ouvrage public (ordonnance du 17 juin 2004),
- Considérant que ces évolutions obligent le SIEGE à modifier ses statuts, notamment en ce qui concerne les compétences d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux de télécommunication, pour lesquelles le mandat (actuellement utilisé) n'est désormais plus autorisé ;
- Vu la consultation opérée par le SIEGE auprès des communes membres au mois d'avril 2005 sur un projet de statut rédigé en concertation avec la Préfecture de l'Eure,
- Vu les avis des maires recueillis à cette occasion,

- Vu le projet des nouveaux statuts du SIEGE adoptés par délibération du Comité Syndical du SIEGE en date du 4 juin 2005 par 332 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver la modifications desdits statuts telle qu'elle est proposée.

□ Adhésion aux compétences optionnelles du SIEGE

Vu la délibération du comité du SIEGE en date du 4 juin 2005 approuvant le projet des nouveaux statuts du SIEGE,

Sous la condition que ce projet de nouveaux statuts soit arrêté par Mr le Préfet de l'Eure,

Conformément aux articles L.5211-5 et L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que notre commune souhaite transférer au SIEGE les compétences :

1°/ de la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs d'éclairage public prévue à l'article 4a) du projet de statuts.

2°/ de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement coordonnés des réseaux de télécommunication telle que prévues à l'article 5 dudit projet.

Les conditions de transfert et de reprise de ces étant fixés aux articles 3 et 7 du projet de statut du SIEGE, conformément aux articles L-5211-17 et L.5211-25 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Et au vu de ce qui précède, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de transférer ces deux compétences au Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure.

□ Renforcement électrique

La commune vient de recevoir de la part d'EDF un courrier nous indiquant les points faibles en desserte de la commune, à savoir la rue de Pressagny et la rue Delamotte.

Mr Lordi a contacté à ce sujet Mr Planut au SIEGE. Les travaux les plus urgents seraient ceux de la rue Delamotte. Compte tenu des nouveaux câbles à passer et de la largeur de la chaussée, la seule possibilité sera par des câbles enterrés.

Deux sommes estimatives sont proposées :

1. Pour un renforcement et un enfouissement seulement du réseau électrique, moyennant une part communale de 21 070 € H.T., remboursable sur 15 ans
2. Pour un renforcement et un enfouissement simultané du réseau électrique et du réseau de télécommunication, moyennant une part communale de 42 642 € H.T., remboursable sur 15 ans.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette deuxième solution et demande au SIEGE de bien vouloir inscrire ces travaux pour l'année 2006.

Il faudra prévoir en 2007, le renforcement électrique de la rue de Pressagny.

□ Carrefour rue de la Mi-Voie / rue Delamotte et rue de Pressagny

Mme LAINÉ fait part de la difficulté pour passer ce carrefour. En effet les rue Delamotte et rue de Pressagny ont un « céder le passage ». En venant de la rue Delamotte, il y a très peu de visibilité pour s'engager dans ce carrefour et les véhicules venant de la rue de la Mi-Voie descendent parfois à vive allure : Ce qui lui paraît dangereux. Il faudrait revoir les panneaux de priorité.



Collecte nationale

Dimanche 20 novembre 2005

Chaque année l'association SECOURS CATHOLIQUE fait appel à la générosité du public lors d'une campagne médiatique et d'un évènement phare, la Collecte Nationale.

Les dons financiers reçus lors de cet appel de fonds seront affectés au service des personnes en difficulté que nos équipes de bénévoles accompagnent au long de l'année.

SECOURS CATHOLIQUE Délégation de l'Eure

Association reconnue d'utilité publique

18 Rue du Docteur Guindet • B.P. 334 • 27003 ÉVREUX

Tél. : 02 32 33 05 90 • Fax. : 02 32 39 24 98

E-mail : sc-evreux@secours-catholique.asso.fr

C.C.P. 1241-83 K Rouen



Let's speak English !

L'Association Linguistique Andelysienne
vous propose

des cours d'ANGLAIS

pour niveaux débutant, moyen ou confirmé.
Les cours animés par Mme HOFFMAN
ont lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Débutant :

Vendredi : 18 h - 20 h • Samedi : 14 h 30 - 16 h 30

Moyen :

Mardi : 18 h - 20 h • Jeudi : 14 h - 16 h et 18 h - 20 h
Vendredi : 14 h - 16 h

Confirmé :

Lundi : 17 h 30 - 19 h 30 • Mardi : 14 h - 16 h

Tarifs :

Adhésion à l'association : 10 €

Cours au trimestre : 51 €

Renseignements :

02 32 54 27 36 • 02 32 69 40 61

Maison des Associations - Rue Maurice Delarue - 2770 LES ANDELYS
Association Loi 1601 n°. 2505

EXPOSITION-VENTE de MEUBLES ANCIENS RESTAURÉS

Les 5 et 6 novembre 2005
de 10 h à 19 h.



Organisée par

l'Association BETHEL
à Boissy l'Aillerie 95



Après Cergy-Pontoise, sur l'A 15 direction Rouen, sortie N° 13 Boissy l'Aillerie
S.N.C.F. : Gare Saint-Lazare, direction Gisors.

Reconnue d'utilité publique, l'Association Bethel, utilise la restauration d'art de meubles anciens comme moyen thérapeutique et pédagogique poussant des toxicomanes ou alcooliques à se libérer de leur dépendance. Cette activité si créative leur permet d'acquérir une solide formation professionnelle débouchant sur une véritable réinsertion sociale.

Les meubles présentés, restaurés avec soin sont de qualité. Certains sont même estampillés.

Un grand choix de meubles rustiques, marquetés et vernis au tampon est proposé.

Votre visite serait un précieux encouragement!



Tél. : 01.34.66.98.80

<http://www.association-bethel.org>



Solutions Jeux du N° 33

Mots croisés n° 32

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	P	R	E	S	I	D	E	N	T
II	S	A	V	A	N	E	S		O
III	A	V	E	C		R	A	I	L
IV	L	I	N		P	R	U	N	E
V	M	E	T	R	A	I		I	R
VI	O		A	T	T	E	S	T	A
VII	D	O	I	T		R	E	I	N
VIII	I	U	T		P	E	R	E	C
IX	E	T		H	I	S	S	E	E

Mots fléchés n° 009

	P		E		A		A		A	V	I	D	E	
G	A	L	L	I	N	A	C	E		E	V		I	F
R	A	I	S	O	N		T	Z	I	G	A	N	E	
L	A	I	T	O	N		A	A		N		I	S	E
C	E	E		Y	A	K	U	Z	A	S			T	
O	H		S	A	M		H		E	R	I	G	E	R
U	T			V	E	L	E		S	D	F		I	
E	T	U	D	E		A	N	E	T		F	A	N	E
E	N		N	O	V	A		E	L	L	E		B	
A		N	O	I	S	E	T	T	E		E	R	R	E
T	U	E	U	R		R	O	I		E	T	I	E	R
C	E	L	E	S	T	I	N		S	N		E		L
H	L		D		R	E		C	O	T	O	N	O	U
O	E	O		T	U		A	R	A	I	G	N	E	E
U		D	E	N	I	M		O	P	E	R	E		E
M	I	E	T	T	E		D	C		R	E		A	S

LES MOTS FLECHES

par Alain Clerfeuille

POIRE OU RÉUNION		DÉFAIT		CANAL		IMAGINÉE		URSS RUSSE				ON Y CUIT LES FRUITS	
SUR LES TARTINES		VOILIER						CUILLERS À TROUS				SUDISTE	
								ARGON				6 ÈME DE GAMME	
								ANONYME				DEPLA	
VAISSEAU D'ÉGLISE				FLEURS À BULBE		COUTEAUX À PELUCHES							
PRÉCISE						GARDES DU HAREM							
						ACCORD RUSSE							
RÉPRIMANDER		GRAS DE POITRINE					BIENS FÉMININS	TUYAU				ENDUIT	
		PAS LÀ						ÎLE CHAREN-TAISE				PATRONNE D'ARTISAN	
					APPRÉCIÉE							MANGANÈSE DE LABO	
					PETITE DANSEUSE							DIRECTIONS	
			SANS ALCOOL			JEU				POIL			
			SÈCHE			CHROME DU CHIMISTE				LUTTEURS			
						INSTRUISIT		ROTATION SYMBOLIQUE		LA RUMEUR			
						VOLCAN		MARCHAN-DISE		PLACE			VA
CONCOURS HIPPIQUE		BLANC MOUSSEUX					SANS MOUSSE						
EAU		ANCIEN PARTI					CHOISI						
					À EUX							MOQUÉ	
					LA SÉCU							OUVRE LES PORTES	
	BRÛLE DU GAZOLE							STIMULE					
					REPAS						MOITIÉ DE FÉDÈRE		
					AVEC LA PAUSE ?						ÉGOUTTOIR		

Problème N° 10

Note du verbifléchiste :

Un champ réduit pour une tentative infructueuse de fléchés « à thème »... Je vous livre donc « brute de fonderie » cette grille de 16 x 12 contre les 16 x 15 habituels. Promis, en 2006 j'y arriverais !

LES MOTS CROISES

par Charles Porrone

Horizontalement

I. Parcourt un terrain accidenté. - II. Limite européenne. - Refus. - III. Percevrait. - IV. Règle. - Dans l'Eure. - V. Originaires de Alpes. - VI. Protestai. - À moi. - VII. Quittera les gonds. - VIII. Normande à la mode. - Traverse Évreux. - IX. Usinèrent.

Verticalement

1. Pays riche. - 2. Assaut. - Article étranger. - 3. Acide. - Sortie d'une certaine incertitude. - 4. Subirions. - 5. Au lit. - 6. Sortie d'air. - Casse pipes. - 7. Bel ensemble. - 8. Pronom personnel. - Romain de mauvaise presse. - 9. Accumulant.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

Problème N° 0033

A VOTRE SERVICE

Commerçants, artisans, urgences...

■ **Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles**

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, Rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

■ **Boucherie-Charcuterie**

Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50
□ du Mardi au Samedi : 7h30-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.

■ **Boulangerie-Pâtisserie**

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63
□ du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
Ouvert les jours fériés (lundis compris).

■ **Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie**

Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 22
□ Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.
Fermé le Mardi.
□ Dépôt de pain le Lundi.

■ **Coiffure à domicile**

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78

■ **Couture • Au Fil du Quai**

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06
□ Sur rendez-vous.

■ **Équitation**

□ **Centre Équestre - Poney-Club du Tsar**
Sandra LENNUYEUX • Rue de la Roque
mob. : 06 79 57 42 86

□ **Haras SeaBird**

Hervé GODIGNON • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr
site Internet : www.godignon.com

■ **Électricité générale**

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

■ **Ferronnerie**

Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque
mob. : 06 14 56 48 12

■ **Graphisme & Développements Internet • Alapaho.com**

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 25
e-mail : aclerfeuille@alapaho.com
site Internet : www.alapaho.com

■ **Immobilier • Courtier CAFPI**

Rodolphe DELAMOTTE
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

■ **Industrie agro-alimentaire**

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
e-mail : allangum@allandetrobert.fr
site Internet : www.allandetrobert.fr

■ **Infirmière D.E.**

Dominique BROHAN • Grande Rue
tél. : 02 32 52 58 72

■ **Maçonnerie – Couverture**

□ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71
□ R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55

■ **Paysagiste**

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

■ **Peinture - Pose de parquets flottants**

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15

■ **Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg**

Véronique VALY • Route de Vernon
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
e-mail : chevaloupsgreg@aol.com
site Internet : www.chevaloupsgreg.net

■ **Plombier – Chauffagiste**

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30

■ **Restaurant • Auberge des Pêcheurs**

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
□ Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ **Secrétariat à domicile • AssistaDom**

Evelyn DERLON • 21, Rue des Loges
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
e-mail : ederlon@assistadom.com
site Internet : www.assistadom.com

■ **Services divers • PM Multiservices**

mob. : 06 84 51 16 79

■ **Terrassement • T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine**

Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

■ **Transports routiers**

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgoult
tél. : 02 32 52 54 84 • mob. : 06 08 51 36 15

■ **Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux**

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 09

■ **Travaux publics**

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

■ **MAIRIE**

87, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 46
fax : 02 32 52 54 72
mail : mairie@port-mort.com

□ **Horaires d'ouverture**

Lundi : 08h30-12h30
Mercredi : 09h00-12h00
Jeudi : 15h00-20h00
Samedi : 09h00-12h00

■ **C.C.A.E.**

2, Rue Flavigny
27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20
fax : 02 32 51 43 57
mail : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

□ **Horaires d'ouverture**

du lundi au vendredi :
9h00-12h00 • 14h00-17h00

① **URGENCES****Gendarmerie**

□ 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers

□ 18

Drogues Alcool Tabac Info Service

□ 0800 23 13 13 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)

Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme

□ 06 88 46 42 72 (Philippe, permanence de Port-Mort)

SOS Médecin

□ 02 32 33 32 32

Samu

□ 15

Hôpital (Vernon)

□ 02 32 71 66 00

Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication : Charles PORRONE • **Directeur de Publication :** Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction : Christian LORDI • **Maquette :** Alain CLERFEUILLE

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2005 • **Site Internet :** http://www.port-mort.com • **E-mail :** contact@port-mort.com